Image not found or type unknown

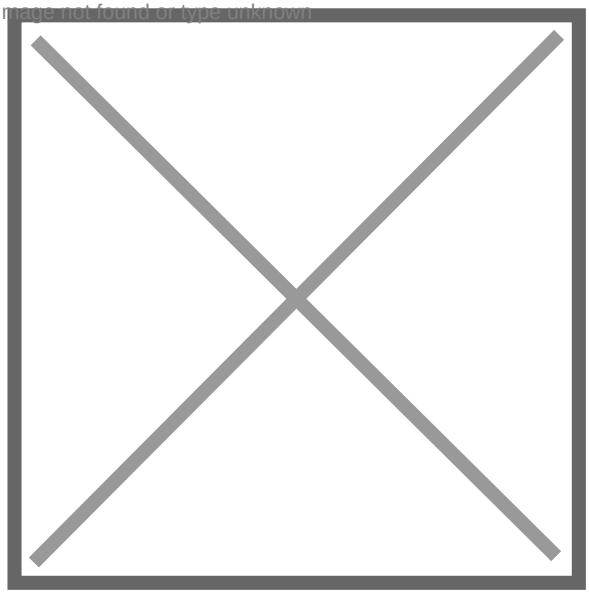

Regularisation d'un sans-papier

Par **kallame**, le **02/09/2009** à **01:25**

Bonjour,

je suis une française mariée depuis 6 mois à un marocain venu ici pour faire ses études. il a fini ses études il ya deux ans maintenant et est ingénieur informaticien, mais n'as pas trouvé d'entreprise qui accepte de lui faire le changement de statut. de ce fait il est en situation irrégulière depuis 2 ans .
pourriez vous m'indiquer la procédure pour la régularisation. étant donné que nous sommes marié depuis 6 mois, nous pensons poser un dossier de 1ère de demande de visa vie privée et familliale, en justifiant de 6 mois de vie commune. risque-t-il d'être expulser? la démarche peut elle marcher à votre avis.

je vous remercie vraiment par avance pour votre réponse.

Cordialement
Mme Karhame

Par **Loto**, le **02/09/2009** à **22:34**

Bonjour

C'est un couteau à double tranchant.
Votre époux peux obtenir le visa long séjour comme ne pas l'obtenir.Le fait d'être en situation irrégulière depuis 2 ans risque de jouez en sa défaveur.
Le problème est qu'en déposant un dossier à la préfecture il est probable que le préfet signe

une obligation de quitter le territoire voire un arrêté de reconduite à la frontière à l'encontre de votre époux(car son mariage avec une française ne le protège pas).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés